

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 26 mars 2025, affichée le 26 mars 2025.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20250404 11

Piscine municipale - Saison 2025

Tarif de l'alimentation

Le maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de l'alimentation vendue par la régie de la piscine municipale sont fixés par décision du conseil municipal.

Après avoir rappelé les tarifs de la saison dernière, le maire propose au conseil municipal le maintien des tarifs pour la saison à venir.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide de fixer les tarifs de l'alimentation comme suit :

Dénomination de l'article	Prix de vente unitaire
Chips	0.50 €
Eau 50 cl	0.50 €
Café	1.00 €
Confiserie en sachet	1.50 €
Glace à l'eau	1.00 €
Cône glacé	2.00 €
Grand bâtonnet glacé	2.00 €
Petit bâtonnet glacé	1.50 €
Soft gazeux et non gazeux	2.00 €

- Autorise le maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que cette décision sera transmise au Service de Gestion Comptable SGC d'Alès, Direction Départementale des Finances Publiques DDFIP du Gard.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

